

(ré)Agissez !

OTEZ



CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

En votant pour les listes présentées par le SNES et le SNUEP, vous ferez le choix de syndicats fortement ancrés dans les différents métiers, rassemblés au sein de la FSU - première fédération dans la Fonction publique de l'État -, attachés aux valeurs du service public, participant aux diverses négociations tout en impulsant les actions nécessaires. Ces orientations sont défendues également dans les Comités Techniques.

Vous serez représentés au sein des Commissions Paritaires par des élu(e)s travaillant comme vous dans les établissements, au fait des réalités professionnelles, soucieux d'améliorer nos conditions d'affectation, de travail, de carrière, construisant avec vous analyses et propositions sur tous les débats éducatifs, dans l'intérêt des élèves et le respect des missions et statuts des personnels.

UN MÉTIER CENTRÉ SUR LE SUIVI PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF DE L'ÉLÈVE, contribuant à sa réussite scolaire et à son épanouissement :

- le respect des missions et du statut des CPE ;
- la réaffirmation de notre appartenance à l'équipe pédagogique ;
- le refus des dérives fonctionnelles actuelles (préfet des études, chef de service, équipe de direction...) ;
- une conception éducative innovante et humaniste de notre action.

EN URGENCE, UN PLAN DE RECRUTEMENT À LA HAUTEUR DES BESOINS :

- pas un seul collège sans CPE ;
- par établissement, un CPE par tranche de 250 élèves ;
- des titulaires remplaçants en nombre suffisant, aux conditions d'exercice améliorées ;
- une formation professionnelle de qualité pour les stagiaires ;
- améliorer les conditions d'affectation et d'emploi.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL GARANTISSANT LA QUALITÉ DE NOTRE INTERVENTION AUPRÈS DES JEUNES :

- 35 heures hebdomadaires toutes activités confondues ;
- des équipes d'« étudiants-surveillants » formés et en nombre suffisant ;
- du temps pour le travail en équipe ;
- la suppression des « scories » du métier (service de vacances, statut de membre de droit du CA...).

DES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE :

- la revalorisation des salaires et des carrières ;
- revaloriser le traitement indiciaire et accélérer le déroulement de carrière avec une carrière unique en 11 échelons intégrant la hors-classe ;
- le refus de l'avancement au mérite, pour une évaluation conseil ;
- la création d'une agrégation d'éducation ;
- la création d'un corps d'inspection spécifique issu de la profession permettant ainsi une réelle évaluation conseil ;
- une formation continue renouvelée en lien avec nos pratiques professionnelles.

Élections professionnelles
13-20 octobre 2011

(ré) Agissez
pour nos professions

